

Table des matières

- p1 :** Contextualisation
- p1 :** Présentation générale
- p2 :** Public accueilli
- p2 :** Public parents
- p2 :** L'équipe pédagogique
- p3 :** Les objectifs éducatifs
- p3 :** Les actions et moyens pour atteindre les objectifs
- p4 :** Fonction des animateurs
- p4 :** Fonctions plus précises de la direction
- p5 :** Jours et heures de fonctionnement
- p5 :** Accueil du public handicapé
- p6 :** Le fonctionnement
- p6 :** Les partenaires
- p6 :** Modalités de diffusion de l'information
- p6 :** Modalités d'évaluation
- p7 :** Les tarifs
- p7 :** Le transport

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS

Les périodes de la pré-adolescence et de l'adolescence constituent des périodes de transition charnières de la vie entre l'enfance et l'âge adulte durant lesquelles de nombreux changements physiques et liés aux comportements interviennent. Souvent en conflit avec ses parents, à la recherche de nouveaux repères, le jeune pré adolescent puis l'adolescent cherche de nouveaux repères.

Une structure d'accueil et de loisirs doit donc répondre à cette demande, notamment à travers la mise à disposition d'animateurs qualifiés auprès de ce public spécifique, mais également d'un lieu aménagé permettant aux jeunes de se rencontrer et de s'exprimer librement.

Présentation générale

Située au sud du département de Saône-et-Loire en région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de Communes du Clunisois, compte environ 14 000 habitants répartis sur 42 communes et s'étend sur une superficie d'environ 370 km².

Cluny, la ville centre, recense plus d'un tiers des habitants du territoire et compte 3 écoles maternelles et primaires, un collège, un lycée et une école d'enseignement supérieur (ENSAM). Son riche tissu associatif avec plus d'une centaine d'associations permet à la population du territoire de pratiquer une multitude d'activités sportives, culturelles, et artistiques ...

Le club jeunes de la Communauté de Communes du Clunisois est une structure intercommunale destinée à l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans. Les 42 communes de la Communauté de Communes sont concernées par ce service.

L'accueil de loisirs ados est déclaré auprès de la DDCS 71 et est donc soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale de l'enfant : Obligation de rédiger un projet pédagogique, sécurité des locaux...

Les accueils de loisirs principaux sont situés à deux endroits : le centre bourg du village de La Guiche dans un local aménagé pour les jeunes pour cette structure et le quai de la gare à Cluny.

Le local de La Guiche est composé de deux espaces : Au fond, les sanitaires où les jeunes ne peuvent pas rester et un espace d'animation où tous les jeunes peuvent venir. Des jeux, des livres sont à disposition et doivent pouvoir être utilisés par tous. Les jeunes peuvent également avoir accès à la cour de l'école primaire située à côté.

Le local de Cluny est composé d'une grande salle avec un coin cuisine et d'un bureau animateur. La salle est séparable en deux, ce qui permet de « jouer » avec les espaces.

Ces lieux d'accueil sont ouverts à tous ce qui favorisent les rencontres, le dialogue, le mixage social, la détente, mais aussi l'émergence de projets.

Des activités plus structurées proposées sous la forme de sorties, de séjours courts ou de projets à l'initiative des jeunes sont répartis sur toute l'année avec une fréquence plus importante en périodes de vacances scolaires.

Leurs adresses sont :

Quai de la gare 71250 à CLUNY

Rue du Commerce 71220 à LA GUICHE

Mail : clubjeunesduclunisois@enclunisois.com

Public accueilli

Les jeunes âgés de 11 à 17 ans de la CC du Clunisois ou pas, sans distinction de nationalité ou de catégorie sociale.

Public parents

L'Équipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être confiantes et respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure. Un résumé de ce document est toujours présenté dans les différents outils de communication à destination des parents.

A l'inscription du jeune (1^{ère} visite à l'accueil de loisirs ados), les fiches d'inscription, la fiche sanitaire et une charte de responsabilité (à ramener signées), la plaquette de l'accueil de loisirs ados présentant les horaires de l'accueil de loisirs ados.

Pour le paiement des activités, il est toujours possible de trouver des solutions adaptées aux éventuelles difficultés financières de chacun.

L'équipe pédagogique

La direction du Club Jeunes est assurée par Maxime DUFOUR qui se porte également garant du projet pédagogique.

Elle est constituée au minimum d'un animateur permanents et d'un animateur vacataire pendant les vacances scolaires. Selon les besoins et notamment pour les sorties extérieures, l'équipe peut-être renforcée grâce à la présence de 2 voir 3 animateurs extérieurs vacataires. Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 12 adolescents.

En ce qui concerne le mercredi 2 animateurs sont présents pour assurer le bon fonctionnement, Adeline GROS et Maxime DUFOUR.

Le vendredi soir un seul animateur permanent est présent.

Les

Le nombre d'animateurs vacataires varient suivant les besoins.

Les objectifs éducatifs

- Éduquer les jeunes à la socialisation
- Les amener vers plus d'autonomie et de responsabilité
- Développer et faciliter l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs.
- *Éduquer les jeunes à la socialisation*

C'est leur donner le respect de soi, les valoriser, leur apprendre à écouter et à s'écouter.
C'est aussi leur apprendre à respecter leur environnement, le matériel et les consignes.

- *Les amener vers plus d'autonomie et de responsabilité*

En favorisant l'écoute et le dialogue, nous pourrions établir un climat de confiance qui amènera vers la notion de projets et les conduira également vers un libre choix d'activité.

En facilitant la prise de parole de tous afin de proposer, contester, décider.

En évaluant avec les jeunes, la pertinence des actions.

- *Développer et faciliter l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs*

En aiguisant leur curiosité et leur créativité, les jeunes sont sensibilisés au monde qui les entoure.
Une attention particulière sera portée à la diversification des actions proposées.

Les actions et moyens pour atteindre les objectifs

- Mise en place d'un lieu d'accueil dynamique.

Aménagement des locaux :

- Espace facilitant la réalisation des projets de création et d'expression
- Espace loisirs équipé (baby foot, X box one, BD, jeux de société, Nintendo Switch)
- Espace détente équipé (fauteuils, tables, chaises...).

- *Relations animateurs/jeunes*

L'animateur est garant de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes. Nous savons que pour certains, voire la majorité, l'animateur est un « modèle » ; Il se doit donc d'adopter une conduite adéquate.

L'animateur aide les jeunes dans l'élaboration de leurs projets.

- *Relations animateurs/familles*

Les animateurs se tiennent à disposition des familles pour répondre à leurs questions sur le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s). Le projet pédagogique est à disposition des familles qui le souhaitent.

- *Les activités*

S'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités est basé principalement sur l'engagement des jeunes. Cette mobilisation se renforce progressivement suivant l'âge des jeunes (pour les plus jeunes : exprimer leurs envies, leurs attentes, pour les plus grands : s'impliquer dans la notion de projet et sa mise en œuvre).

Des sorties en journées seront proposées mais également en soirée (ciné, festivals...).

- *La participation des jeunes à la vie citoyenne*

Tout au long de l'année des actions sont proposées répondant à cet objectif (en partenariat avec les services de la communauté de communes et différents acteurs locaux).

Fonctions des animateurs :

Le rôle et le positionnement de chaque animateur auprès des jeunes est d'une importance capitale :

- En tant qu'adulte responsable, il est référent auprès des jeunes et doit se comporter avec une attitude et un langage adapté au public.
- Il est présent à travers un rôle d'écoute, d'aide et d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches personnelles (recherches, aide à la réalisation,,)
- Il vérifie la cohérence des actions mises en place avec les orientations éducatives.
- Il se positionne dans un rôle d'initiateur de projets en direction des jeunes. Il est donc régulièrement force de propositions
- Il est responsable de la sécurité physique, morale et affective des jeunes.
- Il est garant de la bonne utilisation du matériel par les jeunes
- Il est également garant de l'application de la réglementation et de la législation en matière d'accueil de mineurs et du respect des règles de vie de la structure

Fonctions plus précises de la direction :

- Déclaration à la DDCCS
- L'animation de l'équipe
- La gestion financière, matérielle et administrative (régie, inscriptions)
- Les relations avec les parents (interlocuteur privilégié)
- Les relations avec les différents partenaires
- Garants de la sécurité physique et affective des enfants
- La formation des animateurs et des validations des animateurs stagiaires
- Garants du projet pédagogique et du projet éducatif et de L'évaluation du projet pédagogique

Entre animateurs, la bonne organisation et la coordination des tâches sont essentielles. Une cohésion entre tous les membres (directeur, animateurs) qui composent l'équipe est importante afin de développer une réelle qualité d'accueil sur la structure. Ainsi, régulièrement des temps d'échange, de formation, de préparation sont mis en place dans le cadre de réunions d'équipe. Ces réunions doivent permettre d'assurer la mise en oeuvre et le suivi des différentes actions.

Le projet pédagogique sera retravaillé annuellement pour permettre de vérifier sa cohérence générale et la pertinence des actions engagées, ceci pour ajuster éventuellement les actions et le fonctionnement au vu des problématiques rencontrées.

En règle générale et plus précisément dans le cas de situations difficiles à gérer avec le jeune ou la famille, ils doivent respecter la règle de confidentialité des informations données.

Les jours et heures de fonctionnement sont les suivants :

- Les vendredis soir avec possibilités de sorties extérieures, accueil de La Guiche.
- Les mercredis, accueil Cluny.
- Pendant les vacances scolaires, accueil Cluny, avec animations le soir possible.

Accueil du public handicapé:

En amont de l'activité et/ou du séjour :

Nous demandons aux familles de nous signaler sur la fiche de renseignements tous les problèmes de santé de son enfant susceptible d'influer sur l'organisation du séjour et/ou de l'activité. Si besoin, nous constituerons avec le médecin traitant, la famille ou les équipes assurant le suivi de l'enfant un dossier médical qui consignera les éventuelles réserves, inaptitudes ou contre-indications. Les informations médicales diffusées se limitent à celles nécessaires au fonctionnement du séjour. Nous préparerons l'accueil avec l'équipe d'encadrement et l'assistant sanitaire en vue d'une adaptation si nécessaire de certains éléments du projet pédagogique (activités, sorties, vie quotidienne, occupation des locaux, ect.)

Pendant l'activité et/ou le séjour, le directeur et l'équipe pédagogique veillera à :

- sensibiliser les animateurs à des procédures spécifiques (appareillage, toilette etc.)
 - assurer le suivi médical de l'enfant
 - définir les consignes en cas de problème (éventuellement avec le médecin)
 - veiller au rythme de vie de l'enfant, à son bien-être et à son intégration, dans le collectif
- aborder rapidement toute difficulté en équipe.

Le fonctionnement

Le club jeunes est un service de la communauté de commune du clunisois il est subventionné par la CAF, le département et la MSA.

Une participation des familles est aussi demandé avec la cotisation de 5 euros par an pour chaque adolescent inscrit. Un supplément est instauré pour chaque sortie en fonction du coût de la facture du prestataire.

Les partenaires

Inscrits auprès de la direction départementale de cohésion sociale de Saône et Loire, le centre de loisirs s'appuie sur de nombreux partenaires :

- Institutionnels : CAF, MSA, DDJS ... Le fonctionnement global et les actions menées par l'accueil de loisirs sont en lien avec les projets de territoires mis en place par ces institutions.
- Associations et structures locales : favorisant l'éveil, la découverte et l'implication des jeunes dans leurs communes
- Intercentres/intergénérationnelles : permettant ainsi de maintenir/encourager le lien social entre les générations mais aussi entre les communes. Ces rencontres sont aussi l'occasion pour le public de découvrir d'autres fonctionnements et de bénéficier de moments de partages et d'apprentissages.

Modalités de diffusion de l'information :

- Mise en place d'une ou deux permanences au collège avant chaque période de vacances.
- Distribution d'un tract d'information regroupant le programme des activités proposées ainsi que les modalités d'inscription.
- Diffusion d'articles dans la presse locale.
- Site « Vie des familles et loisirs en clunisois » onglet « Club Jeunes » avec toutes les informations concernant l'accueil de loisirs,
<http://familles-loisirs-enclunisois.fr>
- Facebook sur la page « club jeunes du clunisois ».
- Instagram sur le profil « Club Jeunes du clunisois ».

Les modalités d'évaluation :

Afin d'évaluer le fonctionnement de la structure, nous nous appuyons sur :

- La réalisation et l'étude de statistiques concernant la fréquentation sur les périodes d'ouverture
- Le retour des élus.
- Le retour des familles.
- Le retour du public.

Les tarifs :

- Une adhésion annuelle (année civile) de 5 euros
- Une grille tarifaire annonçant le montant de la participation demandée aux familles, en fonction du coût de l'activité a été élaborée.

Le transport :

Il est prévu au départ de certaines communes pour faciliter l'accès à tous aux activités (La Guiche, Salornay sur Guye, Cluny) pendant les vacances scolaires. Un transport est également prévu pendant les périodes scolaires pour les mercredis à la sortie du self à 12h50.